



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
BOLLORÉ ENERGY**

**Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

La Commission de Suivi de Site du dépôt d'hydrocarbures exploité par la société Bolloré Energy sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou s'est réunie à la Mairie de Chasseneuil-du-Poitou, salle du conseil municipal, le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 14h30.

**Participaient à cette réunion :**

Collège « Administrations de l'Etat » :

- Mme Emilia HAVEZ, Directrice de cabinet de la préfète, représentant la préfète de la Vienne,
- M. Jean-François MORAS, chef du l'Ubd DREAL 16/86, représentant la DREAL NA, accompagné de M. Pierre BUSSON
- Mme Emilie MARIEL-LASSORT, adjointe au chef du service interministériel de la défense et de la protection civile,

Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Daniel SIRAUT, adjoint au maire de Chasseneuil-du-Poitou accompagné de M. Gaud

Collège « Riverains » :

- M. Jean-Louis JOLLIVET, représentant l'association Vienne Nature,
- M. Patrice ABONNEAU, représentant l'association CCNTGV,

Collège « Exploitant » :

- M. Frédéric HENRY, responsable des dépôts massifs, Bolloré Energy,
- M. Sébastien MARSAULT, chef de dépôt, Bolloré Energy,
- Mme Séverine LATCHOUMAYA, ingénieure HSE, Bolloré Energy

Collège « Salariés » :

- M. Jérémy DELON, CHSCT Bolloré Energy

Participaient également :

- Mme Ingrid MEMETEAU, chef du bureau de l'environnement, préfecture de la Vienne.

Mme la Directrice de Cabinet remercie la mairie de Chasseneuil-du-Poitou d'accueillir la réunion de la CSS de Bolloré Energy. Elle laisse ensuite la parole à Mme LATCHOUMAYA pour la présentation du bilan 2020 à l'aide du diaporama joint (annexe 1).

M. JOLLIVET indique être surpris que les résultats sur les séparateurs de rejets ne soient pas mentionnés. Il demande quels sont les résultats des analyses des eaux de surface.

Mme LATCHOUMAYA indique que sur la campagne 2021, aucune anomalie n'a été détectée au niveau des piézomètres. Les taux sont conformes aux seuils figurant dans l'arrêté. En ce qui concerne les eaux de rejet, aucune anomalie n'a été détectée sur les hydrocarbures. Pour l'antracène et les nonylphénols, leur teneur est en-dessous du seuil de 50 µg.

M. JOLLIVET demande si la question sur l'antracène et les nonylphénols est réglée.

M. MARSULT précise que l'antracène est un produit qui se trouve partout et notamment dans les enrobés.

M. HENRY indique que des essais ont été réalisés avec le fournisseur pour régler la question. En ce qui concerne l'origine de l'antracène, il est probable que cela provienne des anciens désherbants utilisés sur le site. Il précise que le contrat d'entretien avec la société ne sera pas renouvelé et que la société BOLLORE ENERGY va investir dans un tracteur afin que l'entretien soit réalisé par l'exploitant lui-même.

M. JOLLIVET indique que la présentation mentionne une solution alternative à l'étanchéification de la voie ferrée quant au dépotage des wagons-citernes. Il souhaite savoir laquelle.

M. HENRY indique qu'il s'agit de prévenir et de récupérer les égouttures par la mise en place de goulottes mobiles. Il ajoute qu'une étude INERIS est en cours afin de valider cette proposition et permettra de prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque d'écoulement au niveau du sol à un niveau aussi bas que possible. Il ajoute que, tant que la solution alternative n'a pas été validée, le site n'est pas alimenté par train.

M. MORAS précise qu'il n'y a pas de problème d'étanchéité en tant que tel mais les égouttures peuvent tomber sur la terre battue. L'utilisation de l'approvisionnement par wagon a donc été suspendue le temps de cette étude qui devrait permettre de trouver une alternative au tout bétonné.

M. HENRY ajoute que les résultats de l'étude INERIS devraient être rendus début 2022.

Mme la Directrice de Cabinet demande ce qu'il en est de l'exercice POI.

M. MARSULT indique que plusieurs exercices ont eu lieu en interne avec divers scénarii pour tester les matériels.

Mme MARIEL-LASSORT demande s'il y a des retours d'expérience avec les autres dépôts SEVESO.

M. HENRY répond par l'affirmative.

M. BUSSON présente ensuite les conclusions de la dernière visite d'inspection réalisée en 2021 à l'aide du diaporama ci-joint (annexe 2).

Celle-ci portait sur :

- Mesures de Maîtrise de Risque (MMR)
- Politique de prévention des accidents majeurs (PPAM)
- analyse de la sécurité

Mme la Directrice de Cabinet demande à quand remontait la dernière mise à jour du Plan d'opération interne (POI).

M. BUSSON indique que celui-ci remonte à 2019, lors de la reprise du site par BOLLORE ENERGY.

M. JOLLIVET indique que des dispositions nationales ont été annoncées à la suite de l'accident LUBRIZOL. Il demande en particulier ce qu'il en est de l'outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile en cas d'accident majeur.

Mme MARIEL-LASSORT indique que cet outil est développé au niveau national, et n'est pas encore déployé.

M. JOLLIVET demande si les rapports de l'inspection des installations classées feront bien l'objet d'une publication.

M. BUSSON répond par l'affirmative en précisant que les informations sensibles pourront être retirées à la demande de l'exploitant.

M. MORAS précise que les rapports seront disponibles sur le portail GEORISQUES.

M. ABONNEAU indique qu'à la suite des nouvelles instructions, il doit y avoir un contrôle des ICPE situées à moins de 150 mètres d'un établissement SEVESO. Il demande si, à ce titre, l'inspection des installations classées a contrôlé le réseau SNCF.

M. MORAS explique qu'à la suite de l'accident LUBRIZOL, l'objectif est d'anticiper les effets qu'une ICPE pourrait avoir sur un établissement à risque. Il n'est pas dans ce champ de compétence d'expertiser une voie ferrée ou une route.

Mme MARIEL-LASSORT précise que dans le PPI il est prévu qu'en cas de problème, la SNCF soit contactée téléphoniquement afin de stopper au plus vite le trafic.

M. JOLLIVET indique que la question du trafic de wagons dangereux sur cette ligne n'a jamais obtenu de réponse. Il souhaite savoir si depuis la dernière CSS, des éléments ont été obtenus.

Mme LATCHOUMAYA indique qu'une étude a été menée par un bureau d'études dans le cadre de la mise à jour de l'étude de dangers. Il sera donc possible d'avoir des éléments sur le trafic mais pas sur les produits transportés.

M. HENRY indique que sur le second semestre 2017 il y a eu 31 trains de voyageurs et 25 trains de fret soit 56 trains au total. Le trafic est donc assez faible.

M. ABONNEAU est surpris car Bordeaux se dit saturé.

M. SIRAUT demande quel est l'avenir du site dans le contexte actuel où les produits stockés sont mis à l'index.

M. HENRY répond que le site est un dépôt stratégique, pour partie donc sous le contrôle de la SAGESS. Il stocke de quoi faire tourner les groupes électrogènes des hôpitaux. BOLLORE développe une stratégie avec des bio-carburants et introduit des produits de synthèse. Ainsi, il est introduit 30 % d'huiles végétales dans les fiouls. Une phase de transition est engagée.

M. SIRAUT demande si les volumes stockés tendront à diminuer.

M. HENRY répond que BOLLORE ENERGY a un contrat avec la SAGESS et ce jusqu'en 2028. Si le contrat n'est pas renouvelé, le site sera transformé en dépôt d'huile et les volumes pourraient diminuer.

Mme MARIEL-LASSORT demande ce qu'il en est des riverains.

M. SIRAUT indique que dans la mesure où il y a peu de questions de leur part il y a peu de contact avec eux. Les seuls échanges peuvent avoir lieu lors du dépôt d'un permis de construire pour une véranda pour laquelle il y aura des prescriptions techniques en application des dispositions du Plan de prévention des risques technologiques. Aucune nuisance n'est remontée à la mairie.

M. GAUD indique que l'on manque de la culture du risque.

Mme MARIEL-LASSORT précise que l'exercice d'intervention PPI n'a pas eu lieu en 2020 et a dû être repoussé. Une date est à programmer pour fin 2022. À cette occasion, il serait opportun de diffuser une plaquette d'information pour les populations et entreprises alentours.

Les participants n'ayant pas d'autre observation à formuler, Mme la Directrice de Cabinet lève la séance à 15h35.

Pour la préfète,  
La directrice de cabinet,



Emija HAVEZ